

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 18

Artikel: Société suisse de tempérance : la croix bleue et le ruban bleu
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187689>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an 4 fr. 50
 six mois 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 —
 Pour l'étranger, 20 cent.

Société suisse de tempérance.

La croix bleue et le ruban bleu.

Nous avons publié, il y a quelques semaines, deux ou trois articles traitant d'une manière générale de l'origine des Sociétés de tempérance. Mais comme le *Conteur* n'a encore rien dit sur les moyens poursuivis dans notre pays pour combattre l'ivrognerie, et que l'action de la Société suisse de tempérance est peu connue, que son nom seul effarouche bon nombre de Vaudois, tandis que d'autres s'en font l'idée la plus erronée, quelques détails puisés à bonne source trouveront ici leur place.

La Société a été fondée à Genève le 21 septembre 1877, où, à la suite du Congrès pour la réforme des mœurs, alors réuni dans cette ville, quelques personnes prirent l'engagement formel de s'abstenir de toute boisson enivrante. Ce fut là le début. Dès 1880, cette association eut ses statuts, son comité central, à Genève, et ses diverses sections cantonales.

Pour être reçu membre actif, il faut être âgé de 15 ans révolus, avoir pris pour une année au moins, et observé pendant 3 mois au moins, l'engagement d'abstinence ainsi conçu : « Je promets, » avec l'aide de Dieu, de m'abstenir désormais, » sauf usage religieux ou prescription médicale, » de toute boisson enivrante, et d'en combattre » l'abus chez autrui. »

La Suisse compte actuellement plus de 1000 adhérents à cette œuvre, qui a aujourd'hui de nombreuses sections dans les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Berne, Bâle, etc. La plupart de ces sections ont fondé, dans diverses localités, des *Cafés de tempérance* ou *Chocolats*, où l'on trouve, outre une salle de lecture avec journaux et bibliothèque, du thé, du café, du chocolat d'excellente qualité et à des prix excessivement bas. Ces établissements sont soutenus par la Société elle-même, et souvent par des dons personnels. Ils constituent un préservatif précieux pour ceux qui veulent jouir de la conversation et de la lecture, en dehors des influences parfois malsaines du cabaret.

La Société exerce son action non seulement par les institutions dont nous venons de parler, mais partout où elle le peut. C'est ainsi qu'on vit s'établir un Café de tempérance au tir cantonal de Neuchâtel, et que, lorsque cette fête fut célébrée à Genève, on installa, sur la place de Plainpalais, un modeste débit de coco de Calabre. Un petit drapeau blanc, à croix bleue, servait d'enseigne.

À ce propos, il faut dire que la Société a pris pour emblème la *Croix bleue* sur fond blanc. C'est pour elle le symbole de l'affranchissement et de la rédemption. Le *bleu* est la couleur du ciel vers lequel elle doit tourner les regards des malheureux qu'elle veut sauver ; le *blanc* lui rappelle la pureté et le désintéressement de ses intentions.

Un petit *ruban bleu* porté à la boutonnière a été admis comme insigne personnel, pour les membres actifs seulement. Le port de cet insigne est du reste facultatif.

Si l'on jette un coup d'œil sur les dernières statistiques relatives à l'usage immodéré des boissons alcooliques, on comprend sans peine que des hommes dévoués, frappés d'un tel état de choses, s'efforcent d'y porter remède. — Une commission nommée par le Département fédéral de l'Intérieur a mis la question à l'étude, et l'on constate déjà par un travail préliminaire qu'il y aurait 2889 décès causés, annuellement, en Suisse, directement ou indirectement, par l'alcoolisme, soit 71,275 en un quart de siècle.

La Société ne se borne pas seulement aux moyens qui viennent d'être indiqués, elle cherche à exercer son influence par de fréquentes conférences et soirées familiales. A Genève, par exemple, elles ont lieu chaque samedi soir, dans un vaste local pourvu d'un orgue et d'un piano. De nombreux amis de l'œuvre, quoique non abstinents, y prêtent le concours de leur parole ou de leur talent musical.

En novembre 1882, les délégués des diverses sections se réunirent à Lausanne, dans une modeste fête, qui se termina par un banquet de 185 convives, dames et messieurs, réunis autour de grandes tables où ne figuraient ni le vin, ni la bière, ni aucune autre liqueur que celle qui tombe du ciel ou coule de nos sources. Et l'eau ne manquait guère ce jour-là, car, pendant le dîner, il pleuvait à verse.

Néanmoins, la Société suisse de tempérance ne fait des recrues qu'à la longue et à la suite d'efforts persévérants. Des sections se sont ouvertes avec trois ou quatre membres seulement ; d'autres, après un premier succès, ont eu d'amères déceptions. Il y a eu de nombreux engagements violés ou non renouvelés. Dans certaines localités, des abstinents ont suspendu leur engagement pendant les grands travaux de la campagne, déclarant qu'il ne leur était pas possible de faire les foins ou les moissons sans vin, mais recommenceraient à s'en abstenir à la fin de la saison. Ont-ils tenu parole ? c'est ce que nous ignorons.

Dans le canton de Vaud, les Cafés-chocolats, avec salle de lecture, sont assez nombreux; nous en trouvons à Coppet, Ste-Croix, Lausanne, Nyon, Orbe, Rolle, Vallorbes, Yverdon, Renens, Morges, Vevey, Aigle, Montreux, etc.

La plupart de ces établissements ont pour enseigne un écusson portant la croix bleue sur le fond blanc.

De toutes les parties de la Suisse, dit un rapport de section, le canton de Vaud semble devoir être le plus réfractaire aux principes que représente la Société. Cependant il offre une augmentation sensible dans le nombre de ses membres, car, de 27 en 1881, il s'est élevé à près de 200.

Si nous sommes bien informés, il vient de s'ouvrir, au Château de Mollens, une maison de relèvement pour buveurs, sous la direction de M. le docteur Reymond. Sont admis comme pensionnaires, des hommes depuis l'âge de vingt ans, qui manifestent un désir personnel de relèvement. Le prix de la pension est fixé à 1 fr. 50 par jour, et le travail est obligatoire dans la maison.

La Société de tempérance a pour concurrent une loge de l'Ordre des Bons-Templiers, vaste association internationale d'abstinence, fondée l'an dernier à Genève, et organisée comme un ordre maçonnique. Cette société diffère de la précédente par un engagement beaucoup plus rigoureux, en ce sens qu'il exige une abstinence totale, universelle, défendant même la fabrication et la vente des boissons enivrantes; tandis que l'abstinence n'est, pour la Société suisse de tempérance, qu'un moyen d'atteindre son but, la conversion des buveurs. Cette dernière société est du reste essentiellement nationale; l'autre est internationale, et ses loges doivent, en Suisse comme ailleurs, se conformer à des principes, à des mots d'ordre reçus de l'étranger, auxquels elles ne peuvent rien changer.

Voici l'engagement exigé des Bons-Templiers :

« Je promets, avec l'aide de Dieu, de m'abstenir désormais de toute boisson enivrante, de ne jamais faire acheter, vendre, fournir ou faire fournir de ces boissons, et d'en combattre l'usage chez autrui. »

Voilà, en résumé, le but que poursuivent, chez nous, ces associations philanthropiques, dont nul n'oserait critiquer le noble but; seuls les moyens employés sont assez généralement discutés. Les obstacles qu'ils paraissent rencontrer dans notre canton de Vaud, où l'on voue à la culture de la vigne la plus grande sollicitude, où l'on chérit tout particulièrement le petit blanc, feront pour nous l'objet d'un prochain et dernier article sur cette matière.

L. M.

On nous écrit de Lausanne :

« Sur cent personnes qui déménagent à la Saint-Jean ou à Noël, il en est quatre-vingt-dix qui le font pour cause d'hygiène. Ici, c'est la maison qui est humide; là, c'est la rue qui sent mauvais; plus loin, c'est un courant d'air pernicieux, etc., etc. Si nous passons de la ville à la campagne, c'est bien autre chose; on s'y promènera volontiers le dimanche, mais pour y demeurer, impossible. Dans chaque hameau, chaque village, le citadin se plaindra

de quelque cause d'insalubrité, du froid, de la bise noire, de la chaleur excessive, du voisinage des marais et autres inconvénients. Il y a, entr'autres, dans notre beau pays, une plaine qui a une réputation des plus déplorables et où, dit-on, l'on ne vieillit guère; c'est la plaine du Rhône avec ses inondations perpétuelles, ses marais, ses brouillards et ses grenouilles.

Eh bien, me trouvant l'autre jour à Noville, au cœur de cette contrée perfide, de ce foyer permanent de fièvres, j'y ai constaté un fait excessivement remarquable et peut-être unique en Suisse. On m'a présenté là une jeune fillette de deux ans, blonde, fraîche et riieuse, qui possède ses deux grand-mères, ses deux grand-pères, trois de ses arrière-grand-mères et un de ses arrière-grand-pères.

Après cela, fiez-vous aux observations relatives à l'influence des climats sur la vie humaine ! »

(Un abonné.)

Un ami du Conteur nous écrit d'Aigle :

« Dans le dernier numéro de votre journal, sous la rubrique : *La chanson du Canton de Vaud*, vous publiez quelques lignes qui non-seulement m'ont vivement intéressé, mais qui ont répondu à une question que je m'étais moi-même posée. Je ne doutais cependant pas que la romance de Châteaubriand n'ait précédé la chanson de Curtat, l'imitation étant bien mieux notre fait que celui des Français.

Mais un fait qui m'étonne, c'est que vous n'avez eu aucune connaissance du couplet que vous transcrivez, jusqu'à communication du manuscrit dont vous parlez.

Je n'ai jamais fait attention si ce couplet figure dans nos recueils de chants nationaux; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a plus de 50 ans que je le connais et que je le chante, avec cette variante toutefois, que le premier vers se termine par *journée*, dans la version que j'ai apprise :

Sur le déclin de la journée,
Les moutons gagnent leur chaumière,
L'agneau cherchant, dans le hameau,
Sa mère,
Dit en bêlant : Canton de Vaud
Si beau ! »

* * *

En remerciant l'auteur de cette aimable communication, nous ferons remarquer que ce couplet est empreint d'une telle naïveté, qu'il ne faut point s'étonner de son absence dans les divers chansonniers vaudois :

Bêler le canton de Vaud... si beau ! !

Cela dit, nous félicitons notre correspondant pour l'intérêt qu'il porte à nos bonnes vieilles chansons, qui ne tendent que trop à disparaître devant les productions frivoles et parfois stupides que nous entendons répéter dans nos rues. Aussi serons-nous charmé d'accueillir dans nos colonnes toutes les communications intéressantes qu'on voudra bien nous faire sur nos vieilles chansons nationales, généralement inspirées par un ardent et sincère patriotisme.